

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA  
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé  
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion du Conseil Communautaire du 05 Mai 2010  
Date de la Convocation : 19 Avril 2010***

L'An Deux Mille Dix le 05 Mai à 19 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de CAUVILLE sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Manuel RENARD (pouvoir de Monsieur Michel LEMUNIER), Monsieur René CHENNEVIÈRE (pouvoir de Monsieur Michel HUARD), Monsieur Daniel MARGUERITE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Roselyne LELANDAIS (pouvoir de Madame Nicolle LETONDEUR), Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Jacques BEZIADE, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine KUC, Monsieur Louis CORBIÈRE, Monsieur Olivier GEULIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Renny PERRIN, Monsieur Michel LEMUNIER (donné pouvoir à Monsieur Manuel RENARD), Monsieur Michel HUARD (donné pouvoir à Monsieur René CHENNEVIÈRE), Monsieur Charles RABACHE, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Michel GALLET, Madame Nicolle LETONDEUR (donnée pouvoir à Madame Roselyne LELANDAIS), Madame Marie-Christine LENEVEU, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur André AUBIN, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Madame Lydie LEROUXEL.

**ABSENTS :**

Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Sylvie FESTOC, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Jean-Luc PARIS.

## **ACCUEIL DE MONSIEUR SUARD MAIRE DE CAUVILLE**

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance et donne la parole à Monsieur SUARD qui remercie les Maires et Délégués de leur présence dans cette salle de Cauville et qui souhaite une bonne réunion aux Membres présents.

### **- DECES DE MONSIEUR ROLAND HALLEY**

Une minute de silence est respectée du fait du décès de Monsieur Roland HALLEY survenue le Mardi 4 Mai à l'âge de 84 ans.

Le Président souligne l'engagement de cette personne pour sa Commune, 48 années en tant que Conseiller Municipal.

Il est entré au Conseil Municipal de Cauville en 1953, et a été Adjoint de 1959 à 1962 et Maire de 1962 à 2001.

Médaille d'Argent en 1979

Médaille Vermeil en 1988

Médaille d'Or en 1992

L'inhumation est fixée le Vendredi 7 Mai 2010 à 14 H 30 en l'Eglise de Cauville et à ce titre la Communauté a prévu une gerbe au nom de la Collectivité.

### **- ABSENTS EXCUSES**

Il est présenté les excuses de Monsieur JOUVIN et de Monsieur BIZET, qui ont eu des problèmes de santé, on leur souhaite un prompt rétablissement.

Il faut qu'ils se reposent, et Monsieur CHANDELIER souligne que même si chacun est pris par son travail au service de nos Communes ou Collectivités, chacun doit penser à sa famille et à sa santé. C'est le plus important et prioritaire.

### **- ARTICLE DE PRESSE BAISSSE DE 15 % DU TAUX DES DECHETS MENAGERS**

Le Président demande à la journaliste présente pourquoi la presse n'annonce pas les bonnes nouvelles quand il y en a.

Lorsqu'il est décidé de baisser le taux des ordures ménagères, il serait important qu'il y ait une impression dans le journal, pour que les lecteurs soient aussi informés de bons résultats.

Les habitants des Communes font un bon travail de tri, il était indispensable de les récompenser en baissant la taxe.

La moyenne Nationale de l'apport volontaire de produits recyclables est de 45 kg par habitant et par an, en Basse Normandie elle est de 52 kg et la Suisse Normande bat tous les records avec 97 kg par habitant et par an.

En contrepartie le tonnage de déchets ménagers baisse, 250 kg par habitant, alors qu'il est de 360 kg en France.

L'ouverture des plis, concernant les Marchés liés à l'ensemble du service déchets ménagers s'annonce très favorable, comme il en sera délibéré dans cette réunion. Lors du Budget 2011, il sera peut-être possible de revoir le taux des OM à la baisse.

## **COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES**

### **- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le compte-rendu a été transmis par mail à l'ensemble des Maires et Délégués.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte-rendu.

Les Elus de Grimbosq, Saint Rémy sur Orne, Meslay et Culey le Patry signalent qu'ils ne l'ont pas reçu.

C'est regrettable, il y a vraiment des problèmes de transmission par le net.

Monsieur Gérard VALENTIN, Président de la Commission Scolaire, a demandé par courrier, que soit porté un rectificatif à ce dernier compte-rendu, soit :

*"lors de mon intervention sur la compétence scolaire, j'ai fait part à l'Assemblée du soutien du Bureau de travail, d'avoir recours à un Cabinet extérieur pour une évaluation de l'investissement du bâti et l'étude sur la restauration scolaire.*

*"Dans le 2<sup>ème</sup> Semestre 2010, demander un accord de principe sur la compétence avec un projet au 1<sup>er</sup> Janvier 2012.*

Il est décidé d'apporter ce rectificatif.

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **- SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur CHANDELIER remercie Madame Delphine TASTYRE d'accepter d'être Secrétaire de séance.

### **- AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC LA SOCIETE TFM**

Il est proposé de faire un avenant au contrat de maintenance informatique avec la Société TFM concernant le matériel informatique de la Communauté de Communes, soit :

25 postes + 1 serveur pour un montant de 422,50 €H.T. par mois.

Les Délégués du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer cet avenant.

## COMMISSION DECHETS MENAGERS

### A) RESULTAT ET APPROBATION DE L'APPEL D'OFFRES DES MARCHES DECHETS MENAGERS :

Par délibération en date du 25 Novembre 2009, le Conseil Communautaire a décidé de lancer une consultation d'entreprises pour la collecte et le traitement des déchets ménagers collectés en porte à porte, le vidage des colonnes et le tri des matériaux sélectifs et l'exploitation des déchetteries (rotation des camions, traitement des matériaux et des D.M.S.).

Le dossier de consultation élaboré par le Bureau d'Etudes Label Environnement a été adopté lors de ce Conseil Communautaire.

L'annonce de cet avis de Marché est passé dans le Ouest France en date du 29 Janvier 2010, au BOAMP et au JOUE en date du 26 Janvier 2010, en demandant aux entreprises de répondre pour le 19 Mars 2010 à 12 H 00.

10 entreprises ont remis leur dossier dans les délais légaux.

La Commission d'Appel d'Offres, s'est réunie le 22 Mars et le 15 Avril 2010.

Il en résulte qu'après analyse de ces offres, selon les critères définis dans le dossier de consultation, cette Commission propose de retenir les entreprises pour les 10 lots.

Les Marchés étant conclus pour 3 années franches plus 2 années en tranche conditionnelle. Marché applicable à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010.

Soit :

#### ***Lot 1 : Collecte en porte à porte des déchets ménagers :***

Offre retenue, **Société ARD** de TRACY BOCAGE, pour un prix annuel de **176 055 € H.T**

#### ***Lot 2 : Traitement des déchets ménagers :***

Offre retenue : **Société S.N.N.** site de CAUVICOURT, pour un prix annuel de **143 399 € H.T.**

#### ***Lot 3 : Vidage des colonnes :***

Offre retenue : **Société ARD** de TRACY BOCAGE, pour un prix de **51 257 € H.T.**

#### ***Lot 4 : Tri des matériaux sélectifs :***

Offre retenue : **Société AETS**, site de tri de MAISONCELLE PELVEY, pour un prix annuel de **38 664 € H.T.**

#### ***Lot 5 : Déchets inertes déchetteries :***

Offre retenue, **Société ARD** de TRACY BOCAGE, pour un prix annuel de **15 550 € H.T.**

#### ***Lot 6 : Déchets verts déchetteries :***

Offre retenue, **Société ARD** de TRACY BOCAGE, pour un prix annuel de **35 890 € H.T.**

**Lot 7 : Déchets cartons déchetteries :**

Offre retenue, **Société VEOLIA** de SAINT PIERRE DU REGARD, pour un prix annuel de **5 560 € H.T.**

**Lot 8 : Déchets bois déchetteries :**

Offre retenue, **Société ARD** de TRACY BOCAGE, pour un prix annuel de **5 000 € H.T.**

**Lot 9 : Déchets encombrants déchetteries :**

Offre retenue, **Société ARD** de TRACY BOCAGE, pour un prix annuel de **55 200 € H.T.**

**Lot 10 : Déchets Ménagers Spéciaux :**

Offre retenue, **Société ARD** de TRACY BOCAGE, pour un prix annuel de **5 659 € H.T.**

**Etat comparatif par rapport aux montants appliqués en 2009**

	Ancien Marché		Nouveau Marché 2010	
<b>Lot 1</b> : collecte des déchets ménagers	ARD	222 944	ARD	176 055
<b>Lot 2</b> : Traitement des déchets ménagers	S.N.N.	134 949	S.N.N.	143 399
<b>Lot 3</b> : vidage des colonnes de tri sélectif et transport vers le centre de tri	ARD	61 926	ARD	51 257
<b>Lot 4</b> : Tri des matériaux	VEOLIA	28 656	EATS	38 664
<b>Lot 5</b> : déchets inertes déchetteries	GS COMPOST	3 796	ARD	* 15 550
<b>Lot 6</b> : déchets verts déchetteries	GS COMPOST	40 693	ARD	35 890
<b>Lot 7</b> : carton déchetteries	VEOLIA	5 479	VEOLIA	5 560
<b>Lot 8</b> : bois déchetteries	GS COMPOST	1 890	ARD	5 000
<b>Lot 9</b> : encombrants déchetteries	S.N.N.	79 737	ARD	55 200
<b>Lot 10</b> : D.M.S.	MADELINE	10 457	ARD	5 659
		600 527		532 234

\* le montant pourra être de 11 250 €, lorsque le stockage de déchets inertes sera autorisé sur un site de la Communauté.

**Monsieur SUARD** : souligne que les bons résultats sur la collecte des points d'apports volontaires sont doubles, car d'un autre côté les refus de tri baissent, nous sommes actuellement à hauteur de 15 %, bien en dessous de la moyenne.

**Monsieur Daniel MOREL** : quelle est la grosseur de bois reçu en déchetteries ?

**Monsieur SUARD** : c'est du bois de dernière qualité.

**Monsieur CHANDELIER** : il y a deux bennes, l'une pour le bois non traité et l'autre pour le bois traité qui va dans les encombrants.

**Monsieur SUARD** : il y a eu des essais de broyage, cela n'a pas été concluant notamment pour les palettes, il y a trop de clous et de queues de broyage pour s'en servir dans la chaufferie de la piscine.

**Monsieur CHANDELIER** : en déchetterie, il y a très peu de bois de 1<sup>ère</sup> catégorie, qui peut aller vers la revalorisation.

**Madame BOUIN** : dans le lot N° 6, l'on ne parle pas du projet de Croisilles.

**Monsieur SUARD** : il est toujours d'actualité.

**Monsieur CHANDELIER** : 1000 Tonnes de déchets verts émanant des tontes de pelouses pourront être évacués vers cette exploitation de Croisilles.

Cela évitera de payer la transformation en compost.

**Monsieur SUARD** : il y a de plus en plus de déchets verts en déchetteries.

Le Président de la Commission Déchets Ménagers signale aux Membres présents que le Bureau d'Etudes LABEL ENVIRONNEMENT se penche sur la redevance spéciale.

**Monsieur CHANDELIER** : nous devons collecter que les déchets émanant des ménages.

**Monsieur SUARD** : un habitant de Condé sur Noireau a porté plainte auprès du SMICTOM de Condé/Flers, car il n'avait pas appliqué la redevance spéciale.

**Monsieur CHANDELIER** : c'est une justice, les particuliers n'ont pas à payer pour les entreprises.

Les Délégués du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer toutes les pièces qui se rapportent au Marché, sachant que la prise d'effet est prévue le 1<sup>er</sup> Juillet 2010.

**B) CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES**

Après consultation auprès de plusieurs Bureaux d'Etudes, il s'avère que c'est la Société LABEL Environnement qui a remis la meilleure offre pour l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit "la Mousse" à Saint Rémy sur Orne, site qui est la propriété de la Communauté de Communes.

<b>Prestations de réalisation de dossier "I.S. Déchets Inertes"</b>	<b>COUT AFFERENT</b>
- Notice hydrogéologique et géologique	Forfait : 1 500 € H.T
- Collecte des données - Mise en forme du dossier Compris reprographie du dossier et 3 déplacements	Forfait : 1 700 € H.T.
- 2 déplacements	680 € H.T.
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>3 880 € H.T.</b>
<b>T.V.A. 19,6 %</b>	<b>760,48 € H.T.</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>4 640,48 € H.T.</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président ou l'un de ses représentants à signer le devis correspondant.

### C) AVENANT MARCHE SOCIETE MADELINE D.M.S. EMANANT DES DECHETTERIES

Les prévisions indiquées dans le Marché passé avec la Société MADELINE, concernant les D.M.S. s'avèrent insuffisantes, de ce fait, il est proposé au Président de passer un avenant avec cette Société avec effet du 1<sup>er</sup> mars à la fin du Marché, c'est-à-dire au 30 Juin 2010.

Le Président est autorisé à signer cet avenant.

## COMMISSION VOIRIE – SPANC

### DOSSIER SPANC, AIDE DU CONSEIL GENERAL POUR LA REHABILITATION D'UNE INSTALLATION AUTONOME SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PRIVE

Par courrier en date du 08 Avril 2010, les services de la Communauté ont transmis aux 34 Communes, un dossier donnant des précisions sur la politique du Département en matière d'assainissement individuel permettant d'obtenir des aides selon certains critères pour la réhabilitation d'installation d'A.N.C. relevant de cas prioritaires.

Certaines demandes ont déjà été déposées auprès de la Communauté, mais afin d'aider les Communes dans cette démarche, il est proposé que Mademoiselle Bénédicte CARDON, en stage à la C.C.S.N. pendant 3 mois et étudiante en IUT Spécialisé Génie Biologique prenne contact auprès des Mairies.

Sachant qu'il faut 30 dossiers minimum pour demander les subventions au Conseil Général, il est très important que les Communes nous aident dans cette action.

**Monsieur Daniel MOREL** : c'est bien l'obtention de subvention, mais d'un autre côté, les entreprises vont augmenter leur tarif pour réaliser ces travaux de mise aux normes.

**Monsieur LECLERC** : il ne faut pas hésiter à les mettre en concurrence.

**Monsieur PITEL** : la subvention du Conseil Général est plafonnée, nous avons des artisans qui font du bon travail sans exagérer sur leur prix.

**Madame BOUIN** : j'ai eu un appel téléphonique du Secrétariat de la Communauté me demandant de donner une liste des particuliers susceptibles d'obtenir des subventions pour réhabiliter leur installation d'A.N.C.

**Monsieur PITEL** : dans le dossier émanant du SPANC reçu dans nos Communes, il y a une liste des cas problématiques, il suffit de croiser avec les installations susceptibles d'être subventionnées.

**Monsieur CHANDELIER** : les travaux seront engagés sur le volontariat.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **MOTION SITUATION DE L'AGRICULTURE**

Il est donné lecture de la Motion sur la situation de l'Agriculture, qui a déjà été prise par une grande partie des Communes et transmise au Premier Ministre et au Ministre de l'Agriculture.

**Monsieur CHANDELIER** : souligne que le Département, sur la proposition de Monsieur DECLOMESNIL, Conseiller Général est revenu sur l'attribution d'une subvention, car une entreprise de transformation de produits laitiers n'avait pas respecté ses engagements.

### **RAM DE THURY-HARCOURT**

**Madame BOUIN** : le RAM de Thury-Harcourt fonctionne bien, il serait peut-être intéressant que la personne qui s'en occupe vienne en réunion pour donner des précisions sur son fonctionnement aux Elus.

**Monsieur CHANDELIER** : souligne que Mme BOUIN a tout à fait raison et qu'il est important d'informer les Elus sur le fonctionnement du RAM.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.*

Le Président de la  
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER